



Déclaration préalable du SNUipp-FSU

A la CAPD du 10 novembre 2014

Concernant les deux points à l'ordre du jour de la CAPD

Promotions

Le changement d'échelon est le seul moyen pour les enseignants de pouvoir augmenter leur salaire et de rattraper ainsi une partie de la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis de nombreuses années maintenant. Les enseignants trouvent donc particulièrement injuste le mode de calcul discriminatoire existant pour les promotions. Aussi, en parallèle de la lutte revendicative qu'il mène pour obtenir le dégel du point d'indice, le SNUipp-FSU revendique un système de promotions qui permette un avancement à un rythme calqué sur le plus rapide actuel pour tous les collègues. Et ce selon une grille indiciaire unique dont l'indice maximal serait l'indice terminal de la hors-classe d'aujourd'hui.

L'injustice entre collègues est encore renforcée lorsque, comme dans notre département, la périodicité des inspections n'est pas la même d'une circonscription à l'autre. Deux situations opposées en sont la cause :

- des retards d'inspections cumulés sur plusieurs années pour certains,
- ou des inspections à une fréquence inférieure à 3 ans pour d'autres.

Ces deux situations ont des incidences sur la note pédagogique de chacun et par conséquent sur l'égalité de traitement des collègues pour l'examen des promotions d'échelon.

Pour supprimer ces inégalités de traitement entre collègues, nous demandons que les règles départementales soient respectées dans toutes les circonscriptions : que soient évités les retards d'inspection et que par ailleurs le rythme d'inspection de 3 ans ne soit pas raccourci.

Stages de formation continue

Même si après une année d'absence totale de stages de formation continue à candidature individuelle il peut être apprécié le retour de propositions de formations, le volume et la diversité de stages qui sont proposés aux collègues n'est pas à la hauteur des attentes. Le manque de diversité des stages proposés, les conditions géographiques d'exercice imposées aux candidats sont autant de paramètres restrictifs qui ont considérablement limité les offres faites aux collègues.

C'est regrettable, car les enseignants que nous rencontrons nous disent tous combien ils sont en attente de propositions de formation continue en présentiel. Ils ont besoin de se retrouver physiquement entre pairs, dans des situations réelles de confrontation de leurs pédagogies et de leurs pratiques. Ils ne trouvent pas ces conditions de réflexion et d'apprentissage sur le métier dans le système distant qu'est MAGISTERE.

Pour rester dans le cadre de la formation continue, nous voudrions revenir sur les conditions de stage des collègues en formation de directeurs pendant la semaine du 3 au 7 novembre dernier. Ces collègues ont effectué 4 jours de stage consécutifs entre le lundi 3 et le jeudi 6 novembre, mercredi après-midi compris. Sachant qu'ils étaient le vendredi 7 en fonction dans leur école, ces collègues ont donc travaillé 5 jours entiers, soit 27 heures, au lieu de 24 heures réparties sur 4 jours $\frac{1}{2}$. Sans aucune demi-journée libérée sur la semaine, en dehors de leurs plages horaires de travail.

Nous dénonçons la pratique qui a été mise en place et demandons que les collègues soient libérés d'une demi-journée de classe dans les semaines à venir pour compenser ce temps de travail supplémentaire qu'ils ont effectué.

Nous demandons que la prochaine semaine de stage de ces collègues ne soit pas organisée sur le même modèle et que l'ensemble du temps de formation soit réparti sur leur temps d'exercice en les convoquant une demi-journée le vendredi.

Questions diverses

Enfin, nous vous avons demandé en amont de la CAPD de bien vouloir inscrire plusieurs questions diverses :

- pour faire le point sur les nominations ayant eu lieu après la dernière communication du pôle 1er degré
- pour faire le bilan de la mise en application de la circulaire temps partiel 2014 suite aux remontées des emplois du temps des collègues par les circonscriptions
- pour connaître l'avancée du travail de l'administration dans le dossier des AAD pour ce qui concerne plus particulièrement :
 - la mise en place du plan de formation annoncé par le Préfet au mois de juin dernier et dont il s'est porté garant
 - le devenir des AAD dont le contrat se termine le 31 décembre

Pour le SNUipp-FSU, sur ce dernier point, l'absence totale d'offre individuelle de formation aux AAD sur la période actuelle de contrat impose de facto à l'employeur de reconduire tous les contrats jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est totalement inconcevable de retomber dans les travers vécus au mois de mai et juin derniers et qu'il soit encore une fois proposé une formation bâclée de 80 heures aux personnels entre maintenant et le 19 décembre. Ce serait inadmissible.